

Allègement réglementaire du dossier tarifaire

Synthèse des pistes

Hydro-Québec Distribution
Juin 2009



Contexte

- Constat partagé d'une certaine maturité réglementaire découlant de six dossiers tarifaires
- Traitement simultané de multiples dossiers durant l'automne notamment avec l'arrivée d'un nouveau joueur, l'AEÉ, laissant peu de temps pour approfondir les analyses
- Décision de la Régie (D-2009-016)
 - autorisant la mise en place un groupe de travail (Distributeur, intervenants et personnel technique de la Régie)
 - ayant le mandat de revoir le processus de traitement des dossiers tarifaires
 - avec comme objectif principal d'alléger ce processus



Déroulement de la rencontre

- Objectifs de l'allégement réglementaire
 - Rappel et discussions (Distributeur)
- Pistes identifiées par le Distributeur
 - Présentation et explication de chaque piste (Distributeur)
 - Tour de table (Tous les participants)
- Pistes identifiées par les intervenants
 - Présentation et explication des pistes (Distributeur et intervenants)
 - Tour de table (Tous les participants)
- Pistes à retenir
 - Choix des pistes, ordre de priorité et étapes de mise en œuvre (Distributeur et tous les participants)



Juin 2009

- 3 -



Réflexion du Distributeur



Juin 2009

- 4 -



Objectifs de l'allégement réglementaire

- Améliorer l'efficacité du processus d'examen du dossier tarifaire notamment en réduisant le temps de préparation et d'examen ainsi que les coûts
- Favoriser un traitement adéquat et efficace des éléments nouveaux
- Maintenir la qualité de l'information nécessaire à la décision

Principaux commentaires des intervenants (page 29)



Juin 2009

- 5 -



Cadre de la réflexion

- Révision du processus de traitement du dossier tarifaire dans une perspective d'allégement, ce qui exclut les mesures de type :
 - Éclatement du dossier tarifaire en deux ou plusieurs dossiers réglementaires distincts
 - Multiplication des séances de travail sans démonstration probante des gains
 - Simple déplacement d'information
 - Allégement des tâches des intervenants au détriment de celles du Distributeur ou vice versa



Juin 2009

- 6 -



1. Pistes liées au processus réglementaire



Juin 2009

- 7 -



1.1 Transfert de certaines parties de la preuve dans le rapport annuel

- Effectuer certains suivis dans le rapport annuel du Distributeur plutôt que dans la preuve

Exemples :

- Suivi de l'implantation de la facturation de la consommation électrique des entités affiliées
- Suivi des coûts réels et des impacts énergétiques du PGEÉ
- Suivi des informations historiques sur la dette



Principaux commentaires des intervenants (page 30)



Juin 2009

- 8 -



1.2 Identification précise des thèmes retenus pour l'examen du dossier

- Concentrer les efforts sur les changements et les nouveautés
- Viser une:
 - Identification claire par le Distributeur, au début du traitement, des enjeux et des thèmes du dossier
 - Identification claire par la Régie des thèmes retenus pour l'examen du dossier tarifaire

Principaux commentaires des intervenants (page 31)



Juin 2009

- 9 -



1.3 Conclusion de la preuve sur certains thèmes avant les audiences orales

- Conclure, suite à une décision de la Régie, l'administration de la preuve sur certains thèmes avant les audiences orales
- Exemples :
- Prévion de la demande
 - Approvisionnement
 - PGEÉ
 - Investissements de moins de 10 M\$
- Réduire ou éliminer les représentations d'éléments de preuve peu utiles aux délibérations de la Régie

Principaux commentaires des intervenants (page 32)



Juin 2009

- 10 -



1.4 Traitement conjoint avec le Transporteur de certains dossiers communs

- Procéder à un traitement conjoint avec le Transporteur de certains sujets

Exemples :

- Changements de normes comptables et application des normes IFRS
- Certains projets d'investissement communs
- Coût de la dette

Principaux commentaires des intervenants (page 33)



Juin 2009

- 11 -



1.5 Recours à des formules d'ajustement automatique

- Faire approuver des formules permettant d'établir le niveau ou la croissance de certains paramètres de la preuve de façon automatique

Exemples :

- Charges d'exploitation
- Investissements de moins de 10 M\$
- Taux de rendement sur l'avoir propre (déjà appliqué)

Principaux commentaires des intervenants (page 34)



Juin 2009

- 12 -



1.6 Production d'une preuve sur une base multiannuelle

- Présenter une demande tarifaire portant sur deux ans, ce qui implique la révision de certains paramètres la deuxième année
- Présenter certaines parties de preuve sur une base multiannuelle :
 - Demande d'autorisation des investissements de moins de 10 M\$
 - Impact tarifaire sur cinq ans des investissements prévus
 - Mise à jour des paramètres de calcul de l'encaisse réglementaire (déjà appliquée)

Principaux commentaires des intervenants (page 35)



Juin 2009

- 13 -



2. Pistes liées à la forme du dossier

Principaux commentaires des intervenants (page 36)



Juin 2009

- 14 -



2.1 Élimination ou réduction de certaines parties de la preuve

- Ne présenter que les changements et nouveautés
 - Processus budgétaire, structure du Distributeur et base d'établissement des revenus requis
- Retirer les organigrammes

Principaux commentaires des intervenants (page 37)



Juin 2009

- 15 -



2.2 Regroupement de pièces

- Rapprocher les pièces sur les approvisionnements, les achats d'électricité et le pass-on
- Regrouper l'ensemble des informations sur le coût de distribution et services à la clientèle et l'efficience
- Rapprocher les pièces relatives à la base de tarification et celles sur les investissements
- Regrouper les pièces sur la politique financière et sur le taux de rendement du Distributeur

Principaux commentaires des intervenants (page 38)




Juin 2009

- 16 -



2.3 Recours à des références afin d'éliminer les répétitions

- Favoriser les références aux décisions passées pour faciliter les suivis :
 - principes réglementaires
 - principes de répartition du coût du service
 - principes tarifaires
- Référer au rapport annuel :
 - pour la description des projets de plus de 10 M\$ en cours de réalisation
 - pour les indicateurs de performance

Principaux commentaires des intervenants (page 39) 




Juin 2009

- 17 -



2.4 Allégement des textes

- Privilégier une présentation synthétique de l'information

Principaux commentaires des intervenants (page 40) 

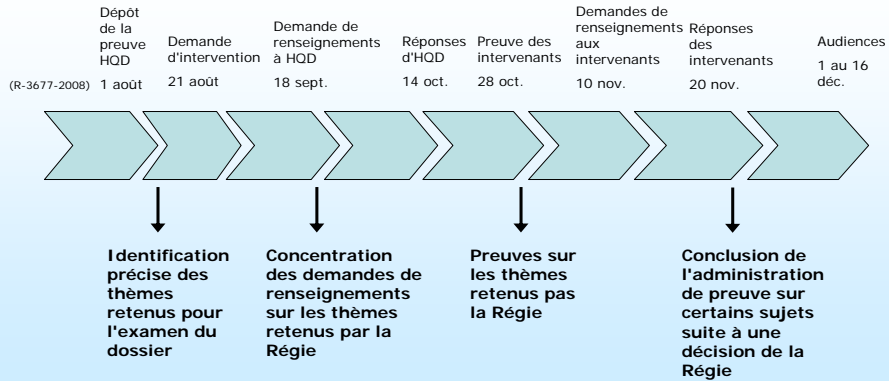


Juin 2009

- 18 -



Étapes de traitement du dossier tarifaire



Jun 2009

- 19 -



Pistes d'allégement identifiées par les intervenants

Jun 2009

- 20 -



Pistes d'allégement identifiées par les intervenants

- Convergence de plusieurs pistes identifiées par les intervenants:
 - Rencontres additionnelles pour permettre une meilleure appropriation du dossier, mieux cibler les enjeux et répondre aux questions
 - Traitement de certains sujets sur dossier ou dans des dossiers distincts
 - Améliorations au processus de réponses aux demandes de renseignements



Juin 2009

- 21 -



Rencontres préparatoires

- Discuter certains sujets en groupe de travail, préalablement au dépôt du dossier tarifaire, en vue :
 - d'approfondir certains aspects
 - convenir, lorsque possible, du traitement de certains éléments avant le dépôt de la preuve
- Tenir des séances d'information préparatoires suite au dépôt de la demande tarifaire pour présenter les enjeux et répondre aux questions de manière à :
 - diminuer le nombre de questions de compréhension
 - favoriser des preuves mieux ciblées



Juin 2009

- 22 -



Traitement de certains sujets sur dossier ou dans des dossiers distincts

- Traiter séparément certaines grandes questions :
 - Dossiers conduits en parallèle du dossier tarifaire avec des calendriers propres de manière à permettre un débat plus en profondeur de sujets importants
 - Résultats intégrés dans la demande tarifaire subséquente
- Procéder à une étude sur dossier pour certains éléments de preuve



Juin 2009

- 23 -



Autres pistes

- Améliorer le processus de réponse aux demandes de renseignements
- Développer un tableau de bord de données opérationnelles permettant une réduction appréciable du fardeau analytique inhérent aux causes tarifaires
- Effectuer un balisage des approches retenues dans les autres juridictions
- Décision sur le dossier tarifaire au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année afin de faciliter les prévisions budgétaires des distributeurs municipaux



Juin 2009

- 24 -



Mesure et statistiques de l'allégement réglementaire



Juin 2009


- 25 -



Mesure de l'allégement réglementaire

- Suggestion du Distributeur pour que l'allégement réglementaire soit évalué sur la base d'indicateurs de performance tels :
 - Volumétrie de la preuve
 - Nombre de questions en demandes de renseignements
 - Temps d'audience orale
 - Coût global du traitement du dossier



Principaux commentaires des intervenants (page 41) 

Juin 2009

- 26 -



Quelques statistiques des dossiers tarifaires

	<i>R-3677-2008</i>	<i>R-3644-2007</i>	<i>R-3610-2006</i>	<i>R-3579-2005 et R-3584-2005¹</i>
<i>Nombre de pages de la preuve</i>	1 600	2 400	1 800	1 700
<i>Nombre de questions en demande de renseignements adressées au Distributeur</i>	1 100	1 400	1 000	1 200
<i>Nombre d'heures d'audience</i>	42	54,5	57	68
<i>Frais accordés aux intervenants</i>	537 k\$	672 k\$	654 k\$	715 k\$

¹ Aux fins de comparaison, les statistiques du dossier R-3584-2005 relatif à la demande budgétaire du PGEE ont été ajoutées en 2005 car avant 2006, ce dossier était traité séparément du dossier tarifaire.



Commentaires des intervenants



Objectifs de l'allégement réglementaire

Principaux commentaires des intervenants

- *Tenir compte de la capacité de chaque partie de prendre connaissance du dossier et de présenter sa propre preuve (ACEF)*
- *Nécessité de maintenir l'ouverture et la transparence tout au long du processus (GRAME, ROEE, SÉ-AQLPA, UC, UMO)*
- *Veiller à conserver les acquis (GRAME)*
- *Permettre une amélioration de l'efficacité, de la rigueur et de la pertinence des représentations (UC, OC)*
- *Importance de la qualité et de la clarté de l'information initialement déposée par le requérant pour favoriser l'allégement (OC)*

Retour aux explications (page 5)



Juin 2009

- 29 -



1.1 Transfert de certaines parties de la preuve dans le rapport annuel

Principaux commentaires des intervenants

- *S'assurer que l'information transférée soit suffisante et complète (ACEF)*
- *En désaccord pour les impacts énergétiques du PGEÉ car cela revient à exclure le sujet de la preuve (GRAME)*
- *Ne soustraire aucune partie de la preuve afin de ne pas nuire à la compréhension (RNCREQ)*
- *Pas opposé en autant que le rapport annuel devienne intégré au dossier tarifaire (SÉ-AQLPA)*
- *Impliquerait ouverture d'un dossier sur le rapport annuel (OC)*
- *Plutôt en désaccord car correspond à soustraire certains éléments de l'examen public (UC)*
- *S'assurer d'abord que le suivi n'ait pas été ordonné par la Régie et qu'il n'ait pas d'incidences tarifaires; risque d'alourdir la tâche des intervenants (UMO)*

Retour aux explications sur la piste (page 8)



Juin 2009

- 30 -



1.2 Identification précise des thèmes retenus pour l'examen du dossier

Principaux commentaires des intervenants

- Éviter de provoquer une limitation du champ d'intervention (ACEF)
- Piste sensée mais ne doit pas instaurer un régime militaire d'exclusion systématique; droit et privilège déjà exercés par la Régie de manière raisonnable (GRAME)
- Ne doit pas entraîner la réduction des aspects mis en preuve (RNCREQ)
- Éviter d'en venir à ce que le Distributeur définisse les enjeux et que les sujets nouveaux émis par les intervenants soient écartés prématurément (ROEE)
- Déjà encadré de cette façon par le Régie (SÉ-AQLPA)
- Préoccupation partagée car les instructions de la Régie doivent être formellement exprimées sans ambiguïté (UC)
- En accord avec cette piste (UMQ)

Retour aux explications sur la piste (page 9)



Juin 2009

- 31 -



1.3 Conclusion de la preuve sur certains thèmes avant les audiences orales

Principaux commentaires des intervenants

- Risque de réduire l'efficacité des intervenants; attention de ne pas brimer la capacité de la Régie et des intervenants de se positionner : les audiences contribuent à la compréhension des problématiques (ACEF, OC)
- Avenue intéressante toutefois les audiences permettent de clarifier des sujets et de faire valoir le bien fondé des positions (GRAME)
- Appartient exclusivement à la Régie de déterminer la valeur et l'utilité (RNCREQ, UC)
- Pas appropriée dans le contexte d'un débat contradictoire; exemples de sujets suggérés étonnants (UC)
- Pas certain de bien comprendre; processus actuel fonctionnel car le Distributeur peut faire des représentations pour soustraire certains sujets des audiences (UMQ)

Retour aux explications sur la piste (page 10)



Juin 2009

- 32 -



1.4 Traitement conjoint avec le Transporteur de certains dossiers communs

Principaux commentaires des intervenants

- *Piste très intéressante car permet d'ajouter de la transparence et de l'efficacité en traitant un seul sujet en profondeur (GRAME)*
- *Favorable en autant que les demandes soient justifiées et que le rôle de chaque division soit bien circonscrit (OC)*
- *Pas contre mais la performance du processus conjoint sera à examiner (RNCREO)*
- *Piste suggérée par UC pour l'examen du passage aux IFRS (UC)*
- *En accord avec cette piste (UMO)*

Retour aux explications sur la piste (page 11)



Juin 2009

- 33 -



1.5 Recours à des formules d'ajustement automatique

Principaux commentaires des intervenants

- *Contre le recours à des formules compte tenu de l'incertitude économique (ACEF)*
- *Moment de se questionner sur l'opportunité d'un mécanisme incitatif partiel ou complet (AQCIE)*
- *À rejeter dans le cas des charges et des investissements qui nécessitent un suivi attentif et détaillé (UC)*
- *Ouvert à une telle forme de réglementation qui devrait faire l'objet d'un dossier en soi à la Régie (UMO)*

Retour aux explications sur la piste (page 12)



Juin 2009

- 34 -



1.6 Production d'une preuve sur une base multiannuelle

Principaux commentaires des intervenants

- *Défavorable dans le cas du dossier tarifaire compte tenu de l'évolution trop imprévisible de l'économie (ACEF, GRAME, RNCREQ, OC, UC)*
- *Prêt néanmoins à considérer une proposition plus élaborée sur le sujet (OC)*
- *Inapproprié pour le dossier tarifaire car empêche de réagir en temps réel; pourrait conduire à davantage de transferts de coûts entre les générations (SE-AQLPA)*
- *Approche à considérer pour certaines parties de la preuve exceptée la demande d'autorisation des investissements < 10 M\$ (UC)*
- *Ouvert à une telle forme de réglementation (UMQ)*

Retour aux explications sur la piste (page 13)



Juin 2009

- 35 -



2. Pistes liées à la forme du dossier

Principaux commentaires des intervenants

- *Importance d'avoir toute l'information pour éviter une surenchère de demandes de renseignements; défavorable à des modifications de la table des matières pour des raisons de suivi; favorable à un accent mis sur les nouveautés (GRAME)*
- *Craint le morcellement de l'information et les difficultés de suivi et de comparaison; ne doit pas mener à une augmentation de la charge de travail des intervenants (ROEE)*
- *Contre une diminution de l'information qui risquerait même d'alourdir le processus en augmentant les demandes de renseignements (SE-AQLPA)*
- *Favorable de façon générale en autant que l'intégrité de la preuve ne soit pas affectée (UMQ, OC)*

Retour aux explications (page 14)



Juin 2009

- 36 -



2.1 Élimination ou réduction de certaines parties de la preuve

Principaux commentaires des intervenants

- *Favorable (ACEF)*
- *Pas souhaitable a priori car il faut veiller à ce que le processus ne devienne pas hermétique et incompréhensible pour les nouveaux intervenants éventuels (GRAME)*
- *Contreproductif si le dossier est limité aux changements; le dossier deviendrait difficile à consulter voire même incompréhensible après plusieurs années (SÉ-AQLPA)*
- *Pas opposé à condition de produire en annexe les paramètres inchangés (UC)*

Retour aux explications sur la piste (page 15)



Juin 2009

- 37 -



2.2 Regroupement de pièces

Principal commentaire des intervenants

- *Favorable dans la mesure où la cohérence est améliorée et que ça facilite l'analyse et la compréhension (ACEF, UC, UMO)*

Retour aux explications sur la piste (page 16)



Juin 2009

- 38 -



2.3 Recours à des références afin d'éliminer les répétitions

Principaux commentaires des intervenants

- *Pensable en autant que des documents de référence complets aient été fournis au départ (ACEF)*
- *Pas d'accord si la piste vise à limiter le droit à l'expression de nouvelles idées; l'ajout de sections de référence constitue une avenue prometteuse (GRAME)*
- *D'accord avec les références sauf pour les projets de plus de 10 M\$ (UC, UMQ)*

Retour aux explications sur la piste (page 17)



Juin 2009

- 39 -



2.4 Allégement des textes

Principaux commentaires des intervenants

- *Souhaitable si la justification est complète; le détail doit se retrouver en annexe afin d'éviter une augmentation des questions en demande de renseignements (ACEF)*
- *N'est pas a priori souhaitable; veiller à conserver les acquis d'une formule qui est éprouvée (GRAME)*
- *Favorable à une présentation synthétique de l'information à condition que les données dans les tableaux soient complètes, explicites et accompagnées d'explications et de justifications (UC)*

Retour aux explications sur la piste (page 18)



Juin 2009

- 40 -



Mesure de l'allégement réglementaire

Principaux commentaires des intervenants

- *Impossibilité de mesurer l'efficacité globale du processus uniquement en fonction de critères quantitatifs; les aspects qualitatifs du traitement doivent aussi être évalués (ACEF, ROEE, UC)*
- *Analyse trop sommaire et manque de rigueur car le dossier du PGEÉ devrait être ajouté en 2005 pour fins de comparaison (GRAMÉ)*
- *Revoir l'indicateur de coût pour tenir compte des heures moyennes plutôt que des frais accordés qui sont influencés par le taux horaire et l'utilité (OC)*

Retour aux explications (page 26)



Juin 2009

- 41 -

